CERTIFICAT

FCA – FEED CHAIN ALLIANCE

✓ Décerné à :

KERR FRANCE sas

ZA de la Rouge Porte

Rue Auguste Blanqui, 2

FR – 59250 HALLUIN

(TVA : 79 381 234 046 – SIRET : 381 234 046 [SIREN] 00039)

✓ Site certifié : **FR-59250 HALLUIN**

✓ Pour les activités suivantes :

	CODE FCA	CHAPITRE FCA (1)
Dispositions générales	/	BC-01 (v0.9 - 15032018)
Mise sur le marché de matières premières pour aliments des animaux produits par un tiers	GH	BC-03 (v0.1 - 211016)

(1) La version des chapitres du règlement FCA indiqués ci-dessus correspondent à la version en vigueur à la date de réalisation de l'audit initial, d'extension ou de renouvellement. La version des chapitres et annexes audités pendant le cycle de certification sont consultables sur www.ovocom.be ou communiqués sur simple demande adressée à PROMAG.

Ce certificat constitue la preuve que les exigences normatives du règlement Feed Chain Alliance pour les activités du secteur de l'alimentation animale reprises ci-dessus sont respectées et est octroyé sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG. La validité du certificat peut être vérifiée sur www.ovocom.be ou communiquée sur simple demande adressée à PROMAG.

N° du certificat : **04 – 205.07** (édition 01)

Date de l'audit: 17/09/2021

Date de délivrance : 30/09/2021

Date d'entrée en vigueur : 05/10/2021

Ce certificat est valable jusqu'au (et y compris) 04/10/2023.

Pour PROMAG,
Donate HUET
Responsable Certification